Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/07/2026 - 7542 - 2022 B 02068 - 921 559 035 - 2C MACONNERIE

SASU 2C MACONNERIE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 2 000,00 €.
Siège Social : 156 rue des Déportés Internés de la Résistance 45200 MONTARGIS

RCS ORLEANS 921559035 (2022B02068)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt six et le huit juin à 11 heures, les associés de la société 2C MACONNERIE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000,00 €., se sont réunis au siège social à « 156 rue des Déportés Internés de la Résistance » 45200 MONTARGIS, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etait présent :

- ***Monsieur COLAK Selim***
  Demeurant 23 rue Pierre de Ronsard 45250 BRIARE

L'assemblée est présidée par ***Monsieur COLAK Selim***, associé unique.

La présidence constate que les associés présents représentent la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des articles des statuts.

La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1 - le rapport de gestion
2 - l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe
3 - le texte des résolutions proposées.

Il est rappelé que les documents prévus par la loi ont été adressés aux associés. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il n'a pas été dressé de feuille de présence, le présent procès-verbal signé des associés, devant en tenir lieu.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2025
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/08/2025

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion.
La discussion est ouverte. Après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises en voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils ont étés présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat comptable bénéficiaire de 2 479 €uros.

Elle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

-
- 2 479 € en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier au président pour l'exercice clos le 31/08/2025 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur COLAK Selim

2 - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

- Rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2025,
- Approbation de ces comptes et de ce rapport,
- Affectation des exercices clos le 31/08/2025,
- Quitus au président,
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24/07/1966,
- Approbation desdits conventions,
- Questions diverses.

les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre président, les comptes et les résolutions qui vous seront présentés, donner quitus au président et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action, et ce, dans l'intérêt de la société.

Nous allons, à présent, vous donner lecture de notre rapport spéciale sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Le président,

Monsieur COLAK Selim

SASU 2C MACONNERIE
156 rue des Déportés Internés de la Résistance
45200 MONTARGIS

RCS ORLEANS 921559035 (2022B02068)

COMPTES ANNUELS

DU 01/07/2024 AU 31/08/2025

Certifié conforme à l'original
Le Président, M. COLAK Selim

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2025**

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SAS 2C MACONNERIE	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	156 RUE DEPORTES INTERNES RESI 45200 MONTARGIS	

SIRET 9 2 1 5 5 9 0 3 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 2 0

Exercice N clos le 31 08 2025

			Brut		Amortissements – Provisions		Net
ACTIF			1		2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	187	016	187	
	Immobilisations corporelles *		028	20 720	030	16 736	3 984
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
		Total I (5)	044	20 907	048	16 923	3 984
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 150	052		10 150
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	840	070		840
		Autres * (3)	072	11 944	074		11 944
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	15 962	086		15 962
	Charges constatées d'avance *		092	611	094		611
		Total II	096	39 508	098		39 508
		Total général (I + II)	110	60 415	112	16 923	43 492

				Exercice N NET
PASSIF				1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau		134	20 330
	Résultat de l'exercice		136	2 479
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	24 809
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	9 418
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169)	172	8 248
	Comptes courants d'associés		173	593
	Autres dettes		175	424
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	18 683
		Total général (I + II + III)	180	43 492

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS 2C MACONNERIE

Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 08 2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR | 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue – Biens		215		214	
	Production vendue – Services *		217		218	265 202
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	10 150
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	11 797
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	287 149
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	25
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	135 841
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243	)	244	337
	Rémunérations du personnel *				250	114 867
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	26 542
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	6 760
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	284 373
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	2 776
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	179
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*) ★		347		300	39
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D) ★		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	437
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	2 479

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 479	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	437		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) ★ 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986	ZFU – TE (44 *octies* A) 987			342	
		JEI (44 *sexies* A) 989				
	ZRD (44 *terdecies*) ★ 127	ZRR (44 *quindecies*) 138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) ★ 991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A ★ 181				
	ZFANG (44 *quaterdecies*) ★ 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	BUD (44 sexdecies) ★ 992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) ★ 993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*) 655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A) 643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B) 645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C) 647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D) 648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	2 916	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *.....	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	2 916	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD